



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

# Crise des associations bretonnes : Koun Breizh demande au Conseil régional de Bretagne de réagir

Les associations bretonnes qui œuvrent au soutien de notre culture sont en grande souffrance aujourd'hui. On ne compte plus les annonces défavorables : difficultés récurrentes de Diwan, Coop Breizh mis en vente, fermeture d'Amzer Nevez, soucis budgétaires de Dastum, de Sonerion ou de l'Agence culturelle bretonne de Nantes.

Ce modèle mis en place dans les années 70/80 par le dynamisme breton, à la suite de la charte culturelle, s'effondre sous nos yeux.

L'ensemble des annonces défavorables devrait susciter une réflexion globale sur notre modèle culturel, la diffusion de notre culture et son mode de financement. Or rien de tel ne se produit. En provenance du Conseil régional de Bretagne, c'est la résignation qui prévaut face à la contrainte budgétaire imposée par l'État qui exige de la région un effort supplémentaire de 40 millions d'euros.

Nous connaissons les errements budgétaires de l'État français. Mais est-ce aux Bretons d'en payer le prix ? Faut-il souligner que l'État français priorise les grandes dépenses d'apparat et la culture à Paris via les multiples organismes culturels ? La région parisienne bénéficie de 90 % des dépenses culturelles.

Comment une telle situation peut-elle être tolérée alors que la Bretagne réunifiée engrange 72 milliards de prélèvements fiscaux annuellement ? Où va l'argent des Bretons ?

Et comment irons-nous de l'avant en créant une grande chaîne de télévision bretonne consacrée à la diffusion de notre culture et de nos langues, si nous ne sommes même plus capables de maintenir ce qui a été initié par nos prédécesseurs ?

L'association Koun Breizh, en charge de la défense du patrimoine breton dans toutes ses dimensions, demande instamment au Conseil régional de Bretagne de saisir l'opportunité de cette crise pour exiger de l'État une répartition équitable des crédits culturels entre la Bretagne et Paris et surtout, la reprise du processus d'autonomisation de notre vieux pays, processus désormais au Point mort.

**Koun Breizh - Bertaign Tenant - Mémoire-Bretonne**

Association à but non lucratif de droit français par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – n° W563014064

Ti ar Vro Gwened, 3 rue de la Loi - 56000 Vannes

[www.memoire-de-bretagne.bzh](http://www.memoire-de-bretagne.bzh)

06 68 56 67 69

presse@memoire-de-bretagne.bzh

En suivant la volonté du pouvoir central, le Conseil régional de Bretagne légitime le processus de captation des ressources des Bretons au profit d'autres intérêts, mettant gravement en péril la survie de notre culture.

Il est temps de trouver le courage de dire non !

Pour Koun Breizh  
Yvon Ollivier  
Président